



L'Éclair

DE ROUBAIX TOURCOING



Abonnements : A Lille N° 1.02, A Roubaix N° 2.28, A Lens N° 1.02

ABONNEMENTS : 4 fr. 50 9 fr. 18 fr. 22 fr. 50 fr. 11 fr. 22 fr.

PUBLICITE : Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Mercredi 26 MAI 1909

La Grève des Postes et le Syndicalisme

L'inquiétude qu'avaient fait naître les difficultés extérieures était à peine calmée que surgissait une question aussi troublante mais plus immédiate : l'arrêt du service postal et télégraphique. Ce mouvement, en apparence spontané, avait été prévu par ceux au courant des relations tendues qui existaient entre le Sous-Secrétaire d'Etat et ses subordonnés, et de l'irritation qui régnait depuis de longs mois dans le personnel.

Si, à l'heure actuelle, le débat a dévié, s'est élargi et se trouve placé sur le terrain politique, il ne faut pas oublier que l'origine de la grève du mois de mars est une simple question d'avancement. M. Charles Dumont avait signalé à la tribune, au mois d'octobre dernier, que les agents des postes, sans exiger d'améliorations nouvelles, se bornaient à demander que les notes de leurs chefs de service immédiats fussent respectées.

Les syndicats ne peuvent comprendre que des personnes de même profession et des administrateurs doivent être traités à l'égal. Les syndicats ne peuvent comprendre que des personnes de même profession et des administrateurs doivent être traités à l'égal.

Les syndicats ne peuvent comprendre que des personnes de même profession et des administrateurs doivent être traités à l'égal. Les syndicats ne peuvent comprendre que des personnes de même profession et des administrateurs doivent être traités à l'égal.

Les syndicats ne peuvent comprendre que des personnes de même profession et des administrateurs doivent être traités à l'égal. Les syndicats ne peuvent comprendre que des personnes de même profession et des administrateurs doivent être traités à l'égal.

Les syndicats ne peuvent comprendre que des personnes de même profession et des administrateurs doivent être traités à l'égal. Les syndicats ne peuvent comprendre que des personnes de même profession et des administrateurs doivent être traités à l'égal.

Les syndicats ne peuvent comprendre que des personnes de même profession et des administrateurs doivent être traités à l'égal. Les syndicats ne peuvent comprendre que des personnes de même profession et des administrateurs doivent être traités à l'égal.

Les syndicats ne peuvent comprendre que des personnes de même profession et des administrateurs doivent être traités à l'égal. Les syndicats ne peuvent comprendre que des personnes de même profession et des administrateurs doivent être traités à l'égal.

L'accident du Vélo-drome de Roubaix

Le coureur Antony, victime de l'accident du 20 mai. En haut, Antony à seize ans en compagnie de son père. En bas sa plus récente photographie. (Voir en 3e page.)

Le coureur Antony, victime de l'accident du 20 mai. En haut, Antony à seize ans en compagnie de son père. En bas sa plus récente photographie. (Voir en 3e page.)

Le coureur Antony, victime de l'accident du 20 mai. En haut, Antony à seize ans en compagnie de son père. En bas sa plus récente photographie. (Voir en 3e page.)

Le coureur Antony, victime de l'accident du 20 mai. En haut, Antony à seize ans en compagnie de son père. En bas sa plus récente photographie. (Voir en 3e page.)

Le coureur Antony, victime de l'accident du 20 mai. En haut, Antony à seize ans en compagnie de son père. En bas sa plus récente photographie. (Voir en 3e page.)

Le coureur Antony, victime de l'accident du 20 mai. En haut, Antony à seize ans en compagnie de son père. En bas sa plus récente photographie. (Voir en 3e page.)

Le coureur Antony, victime de l'accident du 20 mai. En haut, Antony à seize ans en compagnie de son père. En bas sa plus récente photographie. (Voir en 3e page.)

Le coureur Antony, victime de l'accident du 20 mai. En haut, Antony à seize ans en compagnie de son père. En bas sa plus récente photographie. (Voir en 3e page.)

UN PARLEMENTAIRE

Hier & Aujourd'hui Un exemple

Tant que la C. G. T. a pu faire croire par la grandiloquence de ses manifestes et ses audacieuses vantardises, quelle détenait une puissance réelle d'action sur la classe ouvrière, l'opinion publique, dans la généralité, croyait fermement que l'action syndicaliste était, et le pouvait être, une action insurrectionnelle, sans autre préoccupation que le chambardement général par le sabotage et l'action directe.

Le droit du mari

C'était en juillet de l'an dernier. J'avais dîné ce soir-là à Suresnes, avec mon pauvre camarade Jacques D., que la mort devait emporter quelques semaines après. La journée avait été si chaude que nous avions décidé de rentrer à pied, en traversant le bois de Boulogne, pour jouir de la fraîcheur de la nuit.

Le droit du mari

Le droit du mari

Le droit du mari

Le droit du mari

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Le Gardes des Sceaux a déposé hier, sur le Bureau de la Chambre, le projet de Statut des Fonctionnaires.

L'exposé des motifs - Le texte du projet

Paris, 25 mai. — Le projet de loi du gouvernement sur le statut des fonctionnaires a été déposé sur le bureau de la Chambre.

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires